

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 177 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N° 144/PR du 24 décembre 1965,
portant formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 17 avril 1966, Mr Moïse MENSAH, Ministre du Développement Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et des Affaires Economiques, pendant l'absence de Mr Nicéphore SOGLO.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 23 Avril 1966

par le Président de la République,

le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,


Moïse MENSAH


Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFAE-MDRC 4 - Ministères 9 -
SGG 4 - IAA 2 - Gde.Chanc. 1 - JORD 1.